



Acte n° 2022C155

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :
En exercice :	45	06/10/2022
Présents :	35	
Pouvoirs :	7	
Votants :	42	

Le 13 Octobre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fablen BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

OBJET : ECONOMIE - Extension Zone d'activités en Vaize à Villeneuve - Acquisition foncière parcelle D 1201 - Demande de subvention DETR

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président chargé de l'économie, informe le Conseil que dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités en Vaize à Villeneuve, la Communauté de communes a décidé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée D 1201 à la famille FARINET, soit 7 150 m² sur les 11 082 m² que comptent cette parcelle. En effet, une partie seulement de cette parcelle est classée en zone UX du PLU.

Des négociations ont été menées par l'Intermédiaire de la SAFER avec les propriétaires de cette parcelle située à l'Ouest de la zone artisanale.

La cession a été négociée au prix de 12 € / m² pour 6 800 m² (secteur UX), soit 81 600 € et au prix de 0,15 € / m² pour 150 m² (secteur N), soit 22,50 €. Le montant total de cette acquisition s'élève donc à 81 622,50 €.

L'objectif est de développer la zone d'activités de Villeneuve qui ne dispose plus de foncier disponible pour favoriser le développement d'entreprises locales ou accueillir de nouvelles entreprises. Ce projet fait partie du plan de mandat de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

M. Yves DUMOULIN précise qu'une aide financière est possible au titre de l'Etat - DETR 2022 sur la ligne « Soutien à l'activité économique et de l'emploi » (acquisitions foncières, construction et réhabilitation de bâtiments).

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 04/10/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'une partie de la parcelle D 1201 en vue de l'extension de la zone d'activités de Villeneuve :

Dépenses		Recettes		Taux
Acquisition	81 652 €	Etat (DETR)	24 496 €	30 %
		Reste à charge de la CCDSV	57 156 €	70 %
Total HT	81 652 €	Total	81 652 €	100 %

- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tous documents se rapportant à cette demande de subvention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront Inscrits en recettes au Budget Principal 2022 et suivants.

A Trévoux, le 13/10/2022

Le Secrétaire de Séance,
Vincent LAUTIER

Affichage sous format électronique :

19 OCT. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

